



ÉLEVAGE DE POISSONS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA NUTRITION

Diagnostic de la filière piscicole dans le paysage de Yangambi

L'intervention de l'Union européenne à travers le 11ème Fonds européen de développement (FED) inscrit le secteur de l'environnement, de la conservation de la biodiversité et de l'agriculture durable dans les priorités nationales de la République démocratique du Congo (RDC). Le projet Formation, Recherche, Environnement dans la Tshopo (FORETS) contribue au développement du paysage centré sur la Réserve de biosphère de Yangambi (RBY).

FORETS poursuit un objectif principal :

Contribuer à la protection et à la valorisation du capital environnemental unique de la RDC en préservant l'intégrité de la RBY et en augmentant les retombées économiques positives pour les populations locales.

Que sous-tendent trois objectifs spécifiques :

- Contribuer à la conservation et la valorisation de la biodiversité et des services écosystémiques de la RBY, par la préservation de son intégrité et une amélioration de la gestion/gouvernance.
- Encourager et valoriser durablement la production agricole et forestière au bénéfice du développement socio-économique des populations des zones tampons et d'influence de la RBY.
- Atténuer la déforestation des écosystèmes naturels, cause principale du changement climatique au niveau global, et augmenter la séquestration de carbone par l'action de protection, restauration, valorisation et gestion durable des ressources naturelles dans et autour de la RBY.

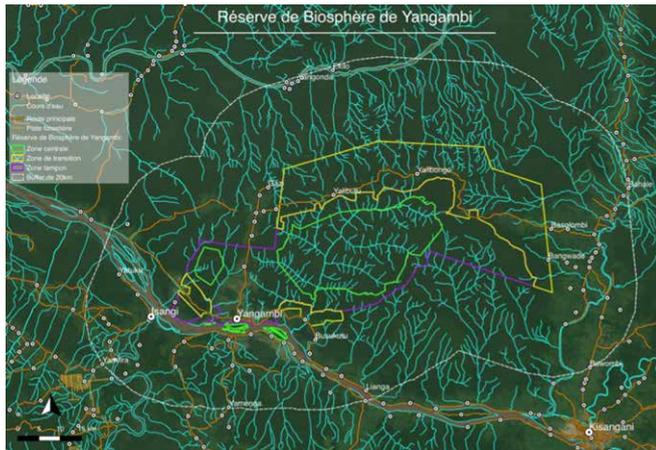


Fig. 1 : Zone d'intervention.

La pisciculture, qui se pratique déjà dans la Réserve de Biosphère de Yangambi (RBY) et ses alentours, a été retenue par le Projet FORETS comme l'un des vecteurs de développement socio-économique dans la zone. En tant qu'activité alternative génératrice de revenus, elle permettrait d'atténuer la pression exercée sur la Réserve par une population sans cesse croissante.

En mai 2018, une étude de faisabilité pour le développement et la promotion de la filière piscicole dans la RBY et ses alentours a été effectuée.

Cette étude décrit notamment :

- les contraintes de la pisciculture en République Démocratique du Congo (RDC) ;
- les stratégies nationales de gestion et les axes d'intervention pour le développement du secteur aquacole ;
- le cadre institutionnel de mise en œuvre ;
- différents types de pisciculture pratiqués en RDC et en Afrique ;
- des propositions d'approches intégrées de la filière piscicole avec d'autres pratiques agropastorales.

Parcourue par un important réseau de cours d'eau, la RBY dispose d'atouts majeurs pour des activités piscicoles permettant d'améliorer la disponibilité en produits halieutiques et les revenus des producteurs.

Cependant, malgré un passé florissant, le secteur est aujourd'hui en totale déliquescence.

La production aquacole en RDC était estimée par la FAO à 3.000 tonnes en 2006, avec un rendement de 0,45 tonne/ha/an. Ces rendements, bien en-deçà de ceux espérés au regard des potentialités énormes du pays, s'expliquent par une multitude de contraintes d'ordre technique, institutionnel, d'encadrement et d'ordre professionnel.

Malgré la succession d'une multitude de projets à travers le pays de 1970 à 2010, le secteur ne s'est jamais redressé. Ces projets se sont toujours basés sur le modèle d'une pisciculture de subsistance en lieu et place d'une activité de rente génératrice de revenus importants et créatrice d'emplois.



Fig. 2 : Bassins de multiplication des alevins à l'INERA.

Par ailleurs, l'absence de stratégie post-projet, d'appropriation des activités par les pisciculteurs et le manque d'implication de l'Etat ont eu pour conséquence le déclin quasi instantané des activités piscicoles dès la fin de ces projets.

Pourtant, la RDC a établi une politique et une Stratégie nationale de Développement de l'Aquaculture avec des plans d'action précis. Ils visent une meilleure contribution du secteur de l'aquaculture à la sécurité alimentaire, à la croissance économique du pays et à la réduction de la pauvreté.

La Stratégie nationale de Développement de l'Aquaculture se base sur les grands piliers suivants :

- l'aquaculture doit être durable sur les plans technique, économique, social, écologique et juridique ;
- les ressources doivent être affectées là où elles sont les plus productives ;
- un partenariat public - privé est essentiel ;
- l'Etat ne doit pas se substituer aux investisseurs, ni se placer en compétiteur. Son rôle est de créer un climat favorable aux investisseurs privés.

Par ailleurs, les axes stratégiques du Plan national de Développement Aquacole 2010-2015 prévoient l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production, des services d'appui et de la gestion de la filière.

Sur le plan institutionnel, le Service National d'Aquaculture (SENAQUA) est chargé de la mise en œuvre de la politique et de la Stratégie nationale sur l'ensemble du territoire. Il est sensé agir en tant que Service technique d'encadrement et de vulgarisation des méthodes pour le développement du secteur. Toutefois, faute de moyens financiers, humains et matériels, les différentes cellules d'intervention du SENQUA ne sont plus vraiment opérationnelles.

De l'analyse menée par le projet FORETS, il ressort que la pisciculture pratiquée dans la zone de Yangambi est toujours de type familial de subsistance. Il s'agit d'une production extensive avec parfois une fertilisation par compostage de divers végétaux afin de produire des microorganismes planctoniques. La culture de tilapias et poissons-chats est prédominante malgré les potentialités d'élevage d'autres espèces aquacoles déjà expérimentées lors de travaux de recherche.

Les producteurs sont confrontés, entre autres, à un manque d'alevins et d'aliments de qualité, à la faible performance de leurs exploitations notamment par manque d'encadrement technique et à la difficulté d'accès aux capitaux.

Les institutions de recherche, d'encadrement et formation manquent de personnel qualifié à tous les niveaux. Elles opèrent dans des infrastructures délabrées, dépourvues d'équipements et de moyens de communication. Il n'existe aucune coordination ou concertation entre les divers intervenants de la filière. De plus, le secteur manque cruellement de données et statistiques de production ainsi que d'informations sur le marché des produits aquacoles.

La recherche s'effectue presque exclusivement à l'INERA Yaekama, dont une remise à niveau du personnel et des infrastructures est nécessaire.

A tout cela s'ajoute l'absence de groupements professionnels, le manque d'opérabilité du SENAQUA et le délabrement des infrastructures routières qui entrave l'approvisionnement en intrants et l'évacuation des produits aquacoles.

Pour pallier les nombreuses contraintes techniques, institutionnelles et d'encadrement, les solutions suivantes sont proposées :

- privatiser des centres d'alevinage de l'Etat, en créer de nouveaux par des privés, réhabiliter les centres dégradés et les doter du matériel nécessaire ;
- travailler en collaboration avec tous les centres d'expérimentation pour préserver les souches certifiées ;
- inciter les éleveurs à utiliser des alevins de qualité et vulgariser des techniques modernes de production intensive d'alevins (reproduction artificielle, etc.) ;
- créer des unités de fabrication d'aliments de qualité à un prix accessible aux pisciculteurs et formuler des rations adaptées aux besoins des poissons élevés ;
- introduire de nouvelles espèces locales performantes et renouveler les souches existantes dégénérées ;
- renforcer les capacités de pisciculteurs motivés et capables de développer des PME piscicoles créant ainsi des référentiels technico-économiques à la base d'un développement ultérieur ;
- former les paysans au sexage des poissons pour nélever que les mâles et produire des poissons marchands calibrés ;
- confier l'encadrement et le suivi des aquaculteurs à des structures locales et doter ces structures d'outils de travail, de transport et de communication ;
- favoriser l'accès des pisciculteurs aux microcrédits et mettre à disposition des fonds par les organismes de financement, l'Etat et des ONG ;
- créer une école spécialisée en matière de pêche et aquaculture, introduire des cours d'aquaculture dans différents cycles de formation, former tous les acteurs de la filière (pisciculteurs, encadrants, chercheurs, etc.) et organiser des stages professionnels ;
- relancer la recherche dans les centres d'alevinage, universités, instituts et SENAQUA, les aider par un financement, la formation du personnel, des échanges avec d'autres structures à travers le monde et les doter d'équipements et de moyens de communication ;



Fig. 3 : Bassin de production de l'INERA.

- encourager la recherche appliquée et participative qui réponde aux besoins des aquaculteurs locaux ;
- se brancher sur des réseaux d'information en aquaculture nationaux et internationaux ;
- faciliter les échanges entre tous les intervenants du secteur et coordonner les activités de promotion de l'aquaculture par des services spécialisés ;
- créer une banque de données sur l'aquaculture, un service de statistiques au sein du SENAQUA et un cadre de collaboration et d'échange d'informations avec les privés actifs dans le secteur ;
- organiser des centres de vente d'alevins et de poissons marchands, et réhabiliter les infrastructures routières.

Outre ces nombreuses recommandations, il s'agira d'abandonner les pratiques inefficaces au profit de nouvelles techniques de production améliorées à travers un modèle de pisciculture durable et intégré aux autres activités d'agropastorales locales. Ce modèle qui a déjà fait ses preuves ailleurs en Afrique se base sur une diversification des exploitations agricoles à des fins commerciales. L'intégration permet en effet d'avoir diverses productions sur un même espace.

En installant par exemple une basse-cour sur pilotis et des porcs et/ou petits ruminants sur les digues d'un étang, un paysan peut fertiliser ses étangs grâce aux déjections des animaux. La boue des étangs servirait ensuite d'engrais dans l'agriculture diversifiée (cultures maraîchères par exemple).

Il conviendra aussi de créer des coopératives à divers niveaux de la filière afin de garantir un meilleur encadrement des acteurs et la défense de leurs intérêts.

Les défis pour redresser le secteur aquacole en RDC sont donc immenses. Pour réussir, il est nécessaire d'induire un comportement nouveau auprès de tous les intervenants (bailleurs, producteurs, chercheurs, politiques, etc.).

1. Résultats spécifiques et impacts attendus des activités du Projet FORETS

Les investigations sur la filière bois-énergie s'inscrivent dans l'(es) activité(s) suivante(s) :

- OS2R2A1 : Etude des filières agricoles, sylvicoles et piscicoles

Un Indicateur objectivement vérifiable (IOV) est associé à ces activités : des alternatives d'approvisionnement en protéines animales sont mises en place pour un équivalent-substitution de 50 tonnes de viande et de poissons à l'horizon 2021.

- PSE - Indicateurs de bien-être humain : #1 (CSI), #2 (SCA).
- PSE - Indicateurs intégrité écologique : #8 (conservation de la biodiversité).

2. Rôles spécifiques des acteurs

Le schéma matriciel des rôles dans le cadre de ces activités est le suivant

| Acteurs \ Rôles | Planification | Organisation | Coordination | Réalisation | Contrôle |
|-----------------|---------------|--------------|--------------|-------------|----------|
| CIFOR | X | X | X | X | X |
| R&SD | X | X | X | X | X |
| Secteur Privé* | X | X | X | X | X |
| INERA* | X | X | X | X | X |
| SC* | | | | X | |
| MAB | | | | | X |
| CLD* | | | | X | |

* Procédure de sous-traitance, contrat de services, contrat de travaux, etc. tous basés sur la performance et la qualité des livrables, y compris la documentation de ceux-ci.

3. Bénéficiaires direct et indirects

Les bénéficiaires directs sont :

- INERA
- Communautés locales partenaires du Projet

Les bénéficiaires indirects sont :

- Communautés locales non partenaires du Projet
- MAB, SC et INERA.

4. Gestion du risque et durabilité des impacts

La gestion du risque est essentiellement assurée par les obligations contractuelles de la procédure de sous-traitance, la concertation entre les parties-prenantes et l'existence d'un contrôle qualité.

La durabilité des impacts relève des parties prenantes, en particulier des bénéficiaires directs énoncés ci-avant.



Ce projet, qui est financé par l'Union européenne, est mené par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA), avec l'appui financier des donateurs du Fonds du CGIAR : on.cgiar.org/CGIARFundDonors.



PROGRAMME DE RECHERCHE SUR les Forêts, les Arbres et l'Agroforesterie



IFA SOCIYA

UNIVERSITE DE KISANGANI



IITA



cirad



Photo : Axel Fassio/CIFOR

cifor.org/forets | forestsnews.cifor.org



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR contribue au bien-être humain, à l'équité et à l'intégrité de l'environnement en réalisant des travaux de recherche novateurs, en renforçant les capacités de ses partenaires et en nouant le dialogue avec tous les acteurs afin d'éclairer les politiques publiques et les pratiques qui touchent les forêts et les populations. Le CIFOR est un centre de recherche du CGIAR et dirige le Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (FTA). Le siège du CIFOR est à Bogor, Indonésie, avec des bureaux à Nairobi, Kenya; Yaoundé, Cameroun et Lima, Pérou.

